

# Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2004

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 16

## Avis au lecteur,

La sortie annuelle de l'association des Amis de Bonneval, est fixée au samedi 25 septembre 2004, commune de Meslay-le-Vidame.

Nous découvrirons le château, l'église atypique du 19<sup>ème</sup> siècle, un film réalisé avant 1940 par Monsieur Georges Levy, Maire de Meslay-Le-Vidame et propriétaire du château.

En fin de journée, comme le veut la tradition, un vin d'honneur sera servi pour tous les participants, ainsi que le non moins traditionnel rata beauceron pour ceux, qui se seront inscrits.

Dans ce 16<sup>ème</sup> numéro de notre gazette, vous trouverez, la transcription d'un acte de l'état civil de la commune de Montainville, rédigé le 3 juillet 1857, et qui évoque la construction de l'Eglise de Meslay-le-Vidame.

La reproduction d'un article de M. l'abbé Bouard publié dans la Dépêche d'Eure et Loir, sur Bonneval au XVI<sup>ème</sup> siècle, et consacré à « La Maladrerie ».

Une notice de M. Théophile Boissière consacré à la rosace de l'église Notre Dame de Bonneval qui vient d'être restaurée.

Vous pourrez lire dans le Messager de Bonneval, l'actualité de l'année 1904.

L'association, publiera début Septembre, un nouveau chapitre du manuscrit de l'Abbé Beaupère, intitulé « Chapitre : Chapelle, Maladrerie et foire de S<sup>t</sup> Gilles de Bonneval »

## BONNEVAL au XVI<sup>e</sup> siècle

### La Maladrerie.

*D'après «La Dépêche d'Eure-et-Loir»  
du 27 janvier 1943.*

*Voici un nouvel extrait de l'intéressant ouvrage de M. l'abbé Bouard sur « Bonneval au XVI<sup>e</sup> siècle d'après les archives notariales »*

Sur le territoire de la paroisse Saint-Sauveur, s'élevait la Maladrerie ou, comme l'appelait un acte du 8 juillet 1448, l'« ostel, maison Saint Ladre ». Elle comprenait un véritable petit hameau groupé autour de la chapelle Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Loup. Il y avait en ce lieu, les demeures des quatre

fermiers indiqués dans un acte de 1548, et dont le principal semble avoir été Michel Lubin. C'est à lui, que vers 1531, fut baillée la métairie proprement dite de la Maladrerie. Il la possédait encore à ferme en 1544. De cette métairie dépendant, en 1592, la pièce dite des 40-Septiers à Houssay.

En dehors de ce groupe, des maisons et terres qui en dépendaient, la Maladrerie possédait plusieurs autres terres et domaines, entre autres la Métairie de Vieurgehé, paroisse de la Folie-Herbault, et en la paroisse de Saint-Maur, près de Mémillon, le pré de l'île Saint-Martin, touchant aux pâtures des Genières. Les dîmes de Villecoy lui appartenaient également en 1532. La métairie de L'Hombières, paroisse de Fains, était louée en 1594, par Josaphat de Villebresme, seigneur des Fossés,

pour une rente de 25 écus, que payait en son nom, le 6 juin, Loys de Villebresme, son frère, seigneur de la Fuye.

Quel était le revenu total de ces terres ? Nous l'ignorons. Ce revenu appartenait au maître et administrateur de la Maladrerie. Aussi le 8 juillet 1448, l'abbé de Bonneval, Léonard de Villebresme, faisait-il saisir les récoltes des terres de la Maladrerie, situées près de la ville, sous prétexte qu'il n'y avait point de maître ou proviseur en la maison de Saint-Ladre. Dès le 15 juillet, René de Bellezaises et Nicole Huillet, prêtre, comme procureurs de Guillaume Vallée, s'opposaient à cette saisie. Les revenus de ces terres étaient parfois d'ailleurs difficiles à recouvrer par l'administrateur lui-même. En juillet 1596, Gabriel Le Roy, administrateur, dut faire accord avec les détenteurs de la Maladrerie et accepter 95 écus sol pour le prix de 3 ans de fermage, auxquels un procès les avait condamnés.

Ces revenus avaient été constitués pour le soulagement des lépreux. Ceux-ci, durant le cours du seizième siècle ne semblent pas avoir été bien nombreux en la Maladrerie. Certains restaient d'ailleurs en leur domicile. Ainsi, le lépreux Etienne Lambert, le 7 mars 1524, habitait plancheville, paroisse du Gault. Un autre, Simon Fernant résidait le 16 juin 1542, à pré Saint-Martin. Le premier Lépreux signalé au seizième siècle comme habitant la Maladrerie, est Julien Galbert, le 15 décembre 1545.

Autour de la chapelle, se groupaient plusieurs maisons destinées au logement de ces lépreux. Ils y habitaient avec leur famille. Ainsi un acte du 22 juillet 1548 nous montre que Jehan Lejars, dit Messenger, et sa femme, tous deux lépreux, mais alors décédés, y avaient habité une demeure où ils étaient soignés par leur fils Jehan, qui, à cause de cela, bien que n'étant pas lépreux lui-même, était « degeté » (exilé) du monde et ne pouvait gagner sa vie. Le 15 décembre 1545, Jehan Galbert, lépreux, vendait à Jehan Duchastel, une rente de 7 livres 5 sols. Duchastel est dit habiter la Maladrerie ; rien n'indique cependant qu'il fut lépreux, mais sa parente Marguerite coulon, femme de Marin Duchastel, nous est donnée comme telle, le 22 juillet 1548. Il est vrai que cet internement de toute la famille était une précaution

nécessaire. Voyez plutôt. Jehan Lejars, lépreux susnommé, eut pour enfants Jehan, François et Madeleine. Or un acte du 29 juillet 1567 nous apprend que tous trois furent lépreux. Bien plus, Madeleine épousa trois lépreux, en premières noces Jehan Boyer, puis Troilleux Coulon dont elle eut une fille, Huguette, et enfin Macé Brasé Huguette Couon convola avec Jehan Gaudry. Il est vrai que tous deux demeuraient également à la Maladrerie.

Comment les lépreux entraient-ils à la Maladrerie ? Leur entrée était souvent la suite d'une ordonnance royale qu'était chargé d'exécuter le prévost. Ainsi en fut-il en 1547, pour Ponthus Béliet. Cette décision royale se faisait souvent aussi par l'entremise du grand aumônier de France, ainsi que nous le verrons en 1548, pour Thibault Thoré, ou par celle du bailli de Chartres. La lépreuse Marie Couette est reçue ainsi le 10 juin 1556, sur ordonnance de ce bailli. Cette entrée ne se faisait pas toujours sans opposition de la part des maîtres et administrateurs qui voyaient ainsi diminuer leurs revenus.

Le 2 janvier 1548, en présence de Jehan Costé, notaire royal, et des fermiers de la Maladrerie, Blanvilain, Lubin, Fromont et Marais, Michel de Champront, représenté par son procureur Jacques Huchet, marchand à Bonneval, s'opposait à l'admission ordonnée au nom du roi, par le prévost Loys Sureau, et exécutée par le sergent Etienne Legrant, de Ponthus Béliet, à la Maladrerie. Il présentait à l'appui de son opposition des lettres de Thomas de Montescot, licencié, lieutenant de la Chambre épiscopale de Chartres, faisant état des lettres royales, données le 4 mars 1544, à Paris, par le roi et contresignées Bayard par lesquelles le roi reconnaissait tous les droits de l'évêque de Chartres sur les hôpitaux dont le roi s'était indûment attribué la collation et dont ses officiers avaient saisi le revenu. Le prévost, arguant de l'ordre du roi, de la Cour et du Parlement, s'en rapportait au procureur général du roi « de poursuivre et déffendre à la dicte appellation » Ponthus Béliet resta d'ailleurs à la Maladrerie et, le 16 avril 1548, il reconnaissait avoir reçu du maître et administrateur, la somme de 50 sols pour un mois de la pension ordonnée par le roi.

( A suivre.)

## Eglise de Meslay le Vidame.

*Le registre de l'état civil de Montainville comporte une note signée de M. Ronce, instituteur, qui relate quelques faits concernant l'édification de l'église de Meslay-le-Vidame.*

Je suis venu être Instituteur à Montainville le 21 Décembre 1818, année que l'on a béni l'Eglise neuve de Meslay Le vidame mon pays natal.

à Montainville le 10 février 1851.

Ronce

Cette Eglise ayant été Bénite en 1818 au mois de Septembre par M<sup>gr</sup> Delatil Evêque De Chartres, Elle a été Commencée en 1807 Ce qui en a retardé son Exécution définitive, sont les Evénements politiques de cette époque, les Grandes Guerres que la France avait à soutenir Contre l'Europe Entière, déchainée Contre elle, notamment les Anglais, ennemis mortels de la France et de Napoléon, Empereur des Français depuis 1804, qui leur fit la guerre pendant vingt ans, ce fut en 1815 qu'il succomba contre l'Europe Conjurée, et la trahison de ses meilleurs généraux. La France fut saccagée par les puissances Etrangères.

Et Napoléon qui avait tant fait pour elle en la rendant la première puissance de l'Europe, alla mourir avec l'approbation de tous les Rois de l'Europe qu'il avait vaincus, sur le rocher de l'île pestilentielle de S<sup>te</sup> Hélène (afrique) il termina sa vie le 5 mai 1821, et ses cendres furent apportées à Paris en 1840 Comme il la demandé dans testament.

Je reviens à l'Eglise de Meslay.

Cette Eglise fut bâtie au frais de M Dambray, Seigneur de Meslay, premier Chancelier du Roi Louis 18 qui succéda à Napoléon en 1815, sur le trône de France, et mourut en 1824, Cette Eglise a coûté diton 80000 fr pour ce qu'elle est bien Bâtie ! Les deux rangées de piliers qui sont dans l'intérieur sont assis sur les fondements de l'ancienne église. Dans l'un de ces piliers le dernier de la rangée de Gauche en Entrant, le plus près du Sanctuaire, il y a un trésor, c'est à dire une pièce de toutes les monnaies qui avaient cours en ce temps là, Et l'effigie du Roy régnant et notamment de Napoléon et de celle de la République, ce trésor a été Déposé par M Dambray lui-même, le jour même qu'il a Cogné la première Cheville de la charpente. C'était au même pilier que Cette cheville a été mise le trésor est encaissé dans un trou de 4 pouces Carrés Environ, recouvert d'une plaque de cuivre sur laquelle sont inscrits tous les noms de la famille Dambray. J'ai lu cette plaque, j'ai vu toutes les pièces d'or et d'argent qu'elle recouvre et scellée de la main même de M Dambray en 1815, j'avais alors 18 ans Cet 3 ans après en 1818 que je suis venu être instituteur en cette commune. Depuis 1807 à Meslay, jusqu'en 1818 l'office se célébrait dans les vastes bâtiments de la Basse-Cour du château dans celui qui fait face en entrant dans ladite Cour, qu'on a toujours appelé et qu'on appelle encore aujourd'hui La Comédie, du temps de M<sup>f</sup> De Meslay c'est dans ce même Batiment qu'elle se jouait, il est composé de deux tribunes l'une pour les spectateurs et l'autre pour les acteurs, il sert aujourd'hui de Grange au fermier ;

M Landry était alors Curé de Meslay.

Il a desservi cette commune pendant plus de 40 ans M frère Ronce en a été l'instituteur de 1811 à 1836 l'année qu'il est mort.

Montainville le 3 juillet 1857

Signé Ronce

---

Extrait du registre de l'état civil de la commune de Montainville communiqué par M<sup>f</sup> André Leroy.

*Dans les notes de Théophile Boissière, conservées dans la bibliothèque Albert Sisoisne, sous la rubrique «Affaires locales» on trouve le texte suivant :*

**Août 1871 : Rosace de l'Eglise Notre Dame de Bonneval.**

Une rosace a été posée au dessus du maître autel de l'Eglise de Bonneval par M. Lorin, peintre verrier à S<sup>t</sup> Cheron près Chartres. Elle représente au milieu la S<sup>te</sup> Vierge patronne de l'Eglise et tout autour d'elle les patrons des anciennes églises et Chapelles de la Paroisse.

Cette idée a été suggérée à l'auteur par M. l'abbé Mauger, ancien vicaire de S<sup>t</sup> Pierre de Chartres, ancien professeur au petit séminaire de S<sup>t</sup> Cheron, ancien aumônier de la Colonie de 1845 à 1860, ancien Curé de Brezollès de 1860 à 1865 et actuellement curé de Bonneval et Chanoine honoraire.

## **Rosace de Notre Dame de Bonneval.**

### **Exécutée par M. Lorin, peintre verrier à Chartres.**

Pour décorer cette rosace, ayant 20 mètres de superficie, style XIII<sup>e</sup> siècle qui couronne le chevet de Notre Dame de Bonneval, l'artiste a dû se rendre Compte de la division de ses compartiments et de la position respective des 9 lobes, convergeant au point central et s'épanouissant à la circonférence.

Chacun de ces 9 compartiments étant destiné à recevoir un personnage dont l'attitude devait être étudiée par rapport à l'ensemble, la disposition en a été exécutée avec succès.

Il s'agissait de faire revivre dans la verrière les titulaires et patrons des anciennes églises et Chapelles, comprises dans la paroisse actuelle de N. D. de Bonneval, Notre dame paroisse principale S<sup>t</sup> Sauveur et S<sup>t</sup> Michel, paroisses secondaires de la ville, S<sup>t</sup> Martin et S<sup>t</sup> Maurice paroisses rurales, S<sup>t</sup> Jean l'Evangéliste, second patron de la paroisse, S<sup>t</sup> Jacques le Majeur, S<sup>t</sup> Laurent, S<sup>t</sup> Gilles, chapelles détruites ou profanées, S<sup>t</sup> Roch patron de la Chapelle de l'hospice.

Les personnages en buste sont disposés ainsi qu'il suit :

Dans le lobe supérieur, s'élevant perpendiculairement du centre à la circonférence est placé le Sauveur, tenant le globe surmonté de la croix, le Christ devait dominer le tout.

A sa droite, dans le lobe voisin, se trouve S<sup>t</sup> Michel, ensuite S<sup>t</sup> Martin, puis S<sup>t</sup> Maurice, en bas S<sup>t</sup> Jacques le Majeur, et S<sup>t</sup> Gilles, en remontant S<sup>t</sup> Laurent, S<sup>t</sup> Jean l'Evangéliste et enfin S<sup>t</sup> Roch.

Le centre a reçu la Vierge Mère assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus. Le médaillon central le plus important de tous par sa dimension, est ciselé sur ses bords de 9 découpures que décorent des ornements sur fond bleu, du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les lobes principaux sont tous pourvus de la même ornementation composée d'un motif en mosaïque, épouse la forme d'un losange dans la partie la plus rapprochée du centre.

Vient ensuite le médaillon placé au milieu du rayon de chaque compartiment de la rosace, lequel en s'épanouissant vers la circonférence se divise en deux parties, ornées de mosaïques également en losange mais de teinte différente.

Cet ensemble repose sur un damier aux détails excessivement ténus. Une bordure composée d'étoiles d'or semées régulièrement sur un filet bleu et accolée de deux perles, entoure tout l'appareil. Il règne dans la disposition de la rosace une grande et belle harmonie, l'auteur a échelonné ses teintes de manière à obtenir un effet riche, puissant et chaudement coloré d'aspect.

M. Lorin, qui a donné déjà plus d'une preuve de son talent, peut croire, sans orgueil, que la rosace de N. D. de Bonneval est une de ses meilleures pages.

Le Curé de Bonneval, Mauger

Bonneval 17 Août 1871.

## Quelques nouvelles de 1904, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

10 JANVIER 1904.

*Analyse* – Nous publions ci-dessous l'analyse d'eau du puits communal de Pré-St-Martin, qui nous est communiquée par M. Bachelet, pharmacien à Bonneval, chargé de ce travail :

Degré hydrotimétrique total 25. 8 ; degré hydrotimétrique total, correspondant aux sels de chaux 20 0 ; au carbonate de chaux 14. 6 ; à l'acide carbonique 3 9 ; aux sels de magnésie 5 0.

Substances minérales dissoutes, par litre : chaux 9. 115 ; carbonate de chaux 0.15 ; acide carbonique 0 017 ; magnésie 0.0082.

Matières organiques dissoutes : oxygène du permanganate absorbé 0.030.

Examen microscopique : débris organiques et infusoires en quantité abondante.

Numération des bactéries : des plaques de Sètriensemencées avec 1/8 – 1/4 – 1/2 et une goutte de cette eau ont donné au bout de quatre jours, à 22 degrés, 32 à 35.000 colonies par centimètre cube, dont un grand nombre de colonies liquéfiantes. – Il n'est pas possible de laisser plus longtemps les plaques en observation, la gélatine étant au bout de ce temps, presque entièrement liquéfiée.

*Conclusions* : Cette eau est brune au point de vue chimique ; elle est très mauvaise au point de vue bactériologique. Très fortement contaminée, elle contient, outre une forte proportion de matières organiques dissoutes, une très grande quantité de mêmes matières en suspension. Fortement colorée et jouissant, en plus, d'une odeur tout à fait infecte, elle est à rejeter, d'une façon absolue, de tout usage alimentaire.

7 FÉVRIER 1904.

### Pré-Saint-Evroult

Deux joyeux vivants de cette commune se sont livrés tout

dernièrement à un genre de sport, peut-être peu usité, mais que nous pourrions recommander aux personnes affligées de trop d'embonpoint.

A la suite d'un pari, il s'agissait, en effet, pour M. X... de transporter, de Saint-Evroult à Bonneval, dans une brouette, son copain M. Z..., nous ne les désignerons pas autrement.

Ce match original a eu lieu en présence de témoins ; il s'est accompli sans anicroches et de point en point, à part une culbute au départ. Si l'on considère que M. Z... pourrait presque faire partie des cent kilos, l'on comprendra sans peine que, depuis ce voyage, les deux copains sont les héros du jour.

27 MARS 1904.

*Le chapeau des gendarmes* - Les gendarmes vont perdre leurs plus beaux atours : par mesure d'économie le ministre de la Guerre vient de décider la suppression du chapeau en bataille, de la culotte blanche, du jaune baudrier. Dorénavant, les buffleteries des gendarmes seront noires. On dit aussi que la botte de Pandore serait supprimée. Nos gendarmes seraient condamnés à la basane.

### Moriers

On nous prie d'insérer : Une jeune fille qui peut se vanter de ne pas briller, non seulement par la douceur, mais aussi par l'intelligence, c'est Mlle X. qui, l'autre dimanche, au bal ayant lieu à Moriers, à l'occasion d'une vente, après avoir dansé avec un jeune homme affligé d'une taille lilliputienne, - et que l'on devrait plutôt protéger, pour cette raison - n'a trouvé rien de mieux, à la fin d'une dernière danse, que de le pousser brutalement et de l'envoyer rouler dans le jus de fumier qui souillait la cour.

Fi donc ! que c'est vilain, Mademoiselle.

3 AVRIL 1904

### Vitray-en-Beauce.

Une excavation, causée par l'abondance des pluies de cet hiver, s'est produite, ces jours derniers, sur le territoire de la commune de Vitray, au lieu dit le champier du Crocs – Fondus.

L'ouverture absolument ronde et d'une largeur d'environ trois mètres à l'orifice, jusqu'à un mètre du sol, s'en va ensuite, en s'élargissant jusqu'à concurrence de quatre mètres au fond. Cette excavation, qui atteint une profondeur totale de huit mètres est traversée à sa base par deux souterrains parfaitement voûtés. M. Gustave Tardiveau, de Vitray, ayant eu la curiosité d'y descendre afin de les explorer ; a constaté que : l'un, d'une largeur de 1 m 50 et d'un parcours de 8 mètres s'en va dans la direction de Moriers ; tandis que l'autre, d'une largeur de 4 mètres et d'un parcours de 10 mètres, prend la direction de Vitray.

Deux autres excavations, à peu près semblables et existant depuis déjà longtemps, se trouvent à environ 250 mètres l'une de l'autre et à égale distance de la nouvelle, dans la direction de Vitray et parallèlement au plus large souterrain.

De nombreuses personnes sont allées voir ces vestiges de voies souterraines datant très probablement du temps de la féodalité.

### Moriers

En réponse à l'article concernant Mlle X..., on nous prie d'insérer :

Quoique affligé d'une taille lilliputienne le jeune homme, soi-disant victime des brutalités de Mlle X..., n'en jouit pas moins d'un gosier quelque peu altéré et, s'il n'avait pas levé le coude plus que de coutume le jour du bal (ce qui l'aurait empêché d'être moins inconvenant à l'égard des demoiselles) il ne lui serait rien arrivé

de fâcheux. Sa chute dans le jus de fumier n'a pas d'autre cause que le manque d'équilibre dû au formidable plumet qu'il avait arboré à cette occasion, aussi n'a-t-il pas eu besoin d'une poussée pour faire la culbute dont, bien à tort, il accuse Mlle X.

J. Hétau

17 AVRIL 1904.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 1904

M. le Maire lit une lettre de M. le Sous-Préfet faisant connaître qu'une malade placée d'office à l'Asile comme dangereuse serait au contraire, d'après le rapport du directeur médecin, absolument inoffensive, et ne pourra être maintenue à l'asile que si la commune consent à payer 33 % du prix de pension, soit 155 fr 54.

Le conseil prend l'engagement demandé, mais constate qu'il n'est pas renseigné sur la situation de cette malade, au sujet de laquelle les certificats de médecins sont contradictoires.

1<sup>ER</sup> MAI 1904.

#### Bonneval

Ces jours derniers, M. Charrier, ouvrier mécanicien à Bonneval se trouvait à bicyclette sur la route de Bonneval à Alluyes par Villebon et roulait à vive allure quand, près le Bois-Pichard, le bas de son pantalon s'accrocha dans la manivelle d'une pédale et le malheureux jeune homme projeté par dessus le guidon de sa machine vint s'abîmer la figure et les mains sur la route, se faisant de sérieuses blessures qui l'ont contraint à s'aliter en rentrant chez lui.

#### Montainville

On nous prie d'insérer : Le Dimanche 8 Mai, aura lieu à Montainville le grand pèlerinage annuel à N.-D.-des-Champs. A 10 heures, messe des cultivateurs ; à 3 heures vêpres solennelles ; instruction par M. l'abbé Carlotti ; professeur au petit séminaire de Saint-Chéron ; procession dans la plaine. Salut.

Des artistes pour l'orgue et le chant ont promis leur gracieux concours.

15 MAI 1904.

*Passage de troupes* – Un bataillon

du 102<sup>e</sup> régiment d'infanterie à l'effectif de 12 officiers 30 sous-officiers et 320 hommes séjournera à Bonneval les 17 et 18 Mai.

Ces troupes seront logées chez les habitants, savoir ; en premier lieu chez ceux dont les logements n'ont pas été utilisés aux derniers passages, ensuite dans les quartiers Saint-Sauveur et des Gabaudières et les rues Hérisson, Billault, de la Grève et de Châteaudun.

#### Alluyes

Polisseur de pieds de biches à ses moments de loisirs, ce qui lui arrive fréquemment, le sieur Fraval Joseph, de passage à Alluyes, tirait la sonnette du château lorsque les gendarmes surgissant derrière lui le mirent en état d'arrestation et le conduisirent à l'hôtel des Haricots à Châteaudun où il pourra se remettre de ses fatigues de la route.

29 MAI 1904.

#### Alluyes

Mme Tremblay, du hameau de Coulommiers, s'était rendu avec sa voiture dans un champ qu'elle voulait écharbonner et avait attaché son cheval à un arbrisseau quand l'animal se détachant alla dans une course folle, se jeter dans le Loir où il se noya.

5 JUIN 1904.

*Cirque Lamy* – Le grand cirque Lamy frères est installé depuis quelques jours dans nos murs, où il donne des représentations suivies par un nombreux public, applaudissant les exercices variés exécutés par l'excellente troupe d'artistes qu'a su grouper la direction.

Dimanche : à 3 heures, matinée, à 8 h grande représentation.

12 JUIN 1904.

#### Luplanté

La foudre a fait des siennes, mardi soir, à Luplanté où elle s'est abattue sur deux immeubles :

Chez M. Allard Ulysse, journalier, elle a incendié un fournil et une grange, malgré les prompts secours apportés par la pompe de Luplanté et les habitants.

Le capricieux fluide, également

Etude de M<sup>e</sup> AUBERT, notaire à Meslay-le-Vidame

#### A Vendre à l'Amiable

##### Le Moulin à vent

DES ORMES

Situé commune de

NEUVY-EN-DUNOIS

Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, et 12 ares 50 centiares de terre.

Appartenant aux enfants GODILLON Ce moulin est monté à deux paires de meules avec nettoyage.

*Jouissance de Suite*

S'adresser : pour visiter, sur les lieux et pour tous renseignements et traiter à M<sup>e</sup> AUBERT, notaire.

tombé, au même moment, sur le pignon d'une grange appartenant à M. Jules Maurice, marchand de vins, a brûlé un chevron puis, après avoir troué un gros mur et fait une ballade dans la grange où il a troué plusieurs futailles vides, il est ressorti par les grandes portes dont il a fendu un montant.

26 JUIN 1904.

*Chien attelé* – Mercredi dernier, les gendarmes de Bonneval ont verbalisé contre un nommé Herbault, vannier ambulant, qui avait attelé un chien à sa voiture.

10 JUILLET 1904.

#### Meslay-le-Vidame

M. S..., cultivateur ayant, paraît-il, été largement gratifié de noms d'oiseaux par Mme H...et Mlle V... du Petit-Chavernay, a fait appeler ces dames dans le temple de Thémis, ce qui leur a valu à chacune un franc d'amende plus les frais, avec invitation à mettre un silencieux à leurs chanterelles.

Paraît qu'on ne s'est pas ennuyé, ce jour-là, à l'audience.

24 JUILLET 1904.

#### Saint-Maur

Nous apprenons les fiançailles de Mlle Edith Devereux Clapp, fille de Mme veuve Devereux Clapp, habitant New-York, avec M. le comte René du Temple de Rougemont, habitant le château de Mémillon, commune de

Saint-Maur-sur-le-Loir.

Tous non compliments à M. René du Temple de Rougemont et à sa famille.

25 SEPTEMBRE 1904.

**Saint-Maur** –

Un couple de nomades étaient venus, jeudi soir, s'installer dans un petit bois situé en bordure de la route, non loin du hameau de Lonon, quand dans la nuit, la femme, une nommée Dreux, étant enceinte, fut prise des douleurs de l'accouchement et au matin, vers huit heures, donna le jour à un garçon.

La mère et l'enfant ont été transportés à l'hôpital de Bonneval où ils resteront jusqu'au rétablissement de la femme Dreux, qui a reçu les soins que réclamait son état.

*Extrait de la causerie vétérinaire – « les chevaux vicieux »* – pour immobiliser les chevaux, rendus dangereux par leur nervosité native, on a eu recours à un procédé empirique employé communément par les maquignons et qui, jusqu'alors n'avait servi qu'à faire des dupes. On fait donc prendre au cheval nerveux 2 Litres environ de vin blanc additionnés de 10 centilitres d'alcool. L'animal ainsi grisé, se laisse conduire et opérer sans aucune résistance car il de reprend possession de ses facultés que le lendemain.

2 OCTOBRE 1904.

**Cormainville**

Une jeune fille de Cormainville, Mlle X..., actuellement âgée de 21 ans, se trouvait presque continuellement souffrante depuis l'âge de seize ans et s'était vue fréquemment dans l'obligation de quitter les places qu'elle occupait en qualité de bonne ;

Atteinte par moment de violents maux de tête la pauvre jeune fille avait même été enfermée à trois reprises différentes à l'asile d'aliénés de Bonneval, quand, ces temps derniers, alors qu'elle était revenue chez ses parents, Mlle X..., après absorption d'une préparation spéciale, se débarassa, deux heures plus tard, d'un *Ténia* (ou vers solitaire) de douze mètres cinquante de long.

Depuis ce jour-là, la jeune fille a recouvré avec la santé, toute sa lucidité d'esprit. Il y a tout lieu de penser que l'état dans lequel elle se trouvait n'avait pas d'autre cause. Combien de

personnes peuvent se trouver dans ce cas ?

Ce fait nous ayant été raconté par le père de la jeune fille, nous l'avons trouvé assez curieux pour en donner connaissance à nos lecteurs.

6 NOVEMBRE 1904

*Un coq épatant* – On a déjà beaucoup écrit sur l'instinct et l'intelligence de certains animaux. Un fait qui s'est passé dans un hameau assez important d'une commune voisine mérite d'être relaté. C'est l'histoire d'un coq, qui, à l'instar de certaines femmes va, chercher son maître au café.

Un vieux célibataire endurci n'ayant – à défaut de patronne – pour toute compagnie que quelques poules (Catherine, Marie-Louise, etc. et un coq majestueux), s'en fut un de ces jours chez le bistro et oublia l'heure du picotin de ses gallinacés. Maître Coq, outré, se mit à la recherche de son nourrisseur à travers le village et l'ayant trouvé à siroter un p'tit champoreau, il poussa un joyeux cocorico en faisant son entrée dans l'établissement, à la grande joie des consommateurs.

Apercevant son réveil matin et répondant à son appel, notre homme l'empoigna prestement et le pressant fortement sur son cœur prit le chemin du logis ; il paraît que notre héros tout le long du parcours pour marquer son contentement, ne cessa de pousser de joyeux cocoricos.

N'oubliez pas votre « emploi » s.v.p.

Longtemps encore on parlera du coq de Monsieur *Un Tel*.

Chanteclair.

Et Jeannon Ritouplain.

13 NOVEMBRE 1904.

**Meslay-le-Vidame**

Dernièrement, à l'occasion du baptême d'un enfant, les époux B... ayant mis les p'tits plats dans les grands, festoyaient selon la coutume et M. B... avait invité : beau-papa et belle-maman pour prendre part à la petite fête quand au milieu du repas, belle-maman fit une observation à son gendre qui partit en fermant la porte avec fracas, manifestant ainsi son mécontentement. Quand il revint le beau-père voulut à son tour risquer une

observation mais le gendre riposta par un coup de poing, sur l'œil de papa beau-père qui n'en vit que trente-six chandelles, ce qui du reste ne l'empêcha pas de porter plainte.

Invité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Châteaudun B... a trinqué de six jours de prison.

Encore un qui adorera les belles-mères.

20 NOVEMBRE 1904.

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Extrait de la séance du  
13 Novembre 1904.*

Il donne un avis favorable à l'acceptation par la Fabrique de l'église du legs d'un immeuble actuellement occupé par Mme Janin rue de la Grève, fait à cet établissement, pour servir de presbytère, par Mme Braun née Billault Pauline-Christine, décédée à Rosheim (Alsace) le 16 avril dernier. La Fabrique entrera en jouissance de l'immeuble au décès de M. Braun .

25 DÉCEMBRE 1904.

**Bonneval**

Dimanche 25 Décembre à 3 heures ½, dans la salle Chauvin, Grande Séance donnée par le célèbre phonographe « Musica » sur les Cylindres « Dutreih », prix des places 0,25.

**Cinématographe lumière** – Samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 décembre, à 8 heures du soir, sur la Grève, à Bonneval, Théâtre du véritable Cinématographe lumière, direction Williams, produisant des scènes cinématographiques en grandeur naturelle sur un écran géant de 30 mètres de superficie ; de plus, toutes les scènes projetées par cet appareil unique en son genre, n'ont sur l'écran ni scintillement, ni trépidation ; en un mot, c'est l'appareil le plus parfait qu'on puisse voir jusqu'à ce jour.

Ne pas confondre le Théâtre du Cinématographe lumière, agréé par les principales scènes parisiennes, telles que : Folies-Bergères, Olympia, Cirque Médrano, Scala, etc..., etc ..., avec les autres installations présentées jusqu'à ce jour.

Tous les soirs changement de spectacle.

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants : 6€)

Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer

- ◆ à la permanence de l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch (au dessus de la Bibliothèque Municipale)
- ◆ à l'Office du Tourisme de Bonneval  
ou l'adresser par la Poste aux Amis de Bonneval - B.P. 00040 - 28800 BONNEVAL

*Vous pouvez vous procurer, auprès des Amis de Bonneval, les publications suivantes*

<b>Bonneval sur le loir</b> d'après les textes et documents d'Albert Sidoisne (1965)	3,50€
<b>Le canton de Bonneval et ses églises</b> (inventaire) S.A.E.L (1980)	5€
<b>L'Abbaye Saint-Florentin de Bonneval</b> (inventaire) S.A.E.L (1982)	5€
<b>Saint-Maur-sur-le-loir</b> mottes féodales et châteaux (1997)	7€

*Les Amis de Bonneval ont publié les documents suivants*

<b>Vivre dans le canton de Bonneval à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle</b> (1989) (réédition)	6 €
<b>Retrospective archéologique</b> catalogue de l'exposition qui s'est tenu en 1990 au musée de Bonneval (épuisé)	7 €
<b>Pré-Saint-Evrault</b> (1995)	6 €
<b>Trizay-lès-Bonneval</b> (1996) (épuisé)	
<b>Neuvy-en-Dunois</b> (1997) (épuisé)	
<b>Bonneval, "Chapitre de l'église et cure de Saint-Michel de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (1998) (réédition)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre de l'église et paroisse de Notre-Dame de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2002)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre : chapelle St Jacques de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2003)	4,50 €
<b>Bonneval, "Chapitre : chapelle, maladrerie et foire de St Gilles de Bonneval"</b> d'après le manuscrit de l'abbé Beaupère (2004)	5,00€